



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

TGV

Question écrite n° 39200

Texte de la question

M. Didier Gonzales interroge M. le secrétaire d'État chargé du développement de la région capitale sur l'état d'avancement du projet d'interconnexion TGV au sud de Paris. Actuellement les trains à grande vitesse d'interconnexion évitant les gares parisiennes circulent au sud de l'agglomération sur un barreau ferroviaire situé entre Massy et Valenton. Ce barreau est déjà fréquenté par les rames du RER C et les trains de fret, entraînant une saturation du trafic et des retards fréquents pour les usagers du RER. Avec la mise en service de la nouvelle ligne à grande vitesse du grand Est, le trafic des TGV d'interconnexion doit encore s'accroître. Un projet d'aménagement des voies entre Massy et Valenton a donc été inscrit au contrat de plan état-région 2000-2006. Pour limiter l'impact de cette augmentation du trafic pour les riverains de secteurs déjà considérés comme points noirs bruit, un programme complémentaire de murs anti-bruit doit être mis en oeuvre dans les secteurs bruyants de Villeneuve-le-Roi et Villeneuve-Saint-Georges. Il souhaite avoir la confirmation du financement étatique de ces ouvrages de protection phonique. A plus long terme, il est envisagé de faire emprunter aux TGV une ligne en site propre reliant Massy à Valenton avec l'implantation d'une gare TGV sous l'aéroport d'Orly. Cette ligne permettrait notamment de relier directement les deux aéroports parisiens. Ce projet d'envergure n'est envisageable que s'il n'occasionne pas de nuisances pour les territoires traversés et leurs habitants qui sont déjà concernés par les nuisances aériennes et les risques d'inondation. Il souhaiterait connaître l'état d'avancement des études préliminaires qui ont été menées à ce sujet ainsi qu'un éventuel calendrier d'exécution des travaux.

Texte de la réponse

Comme le souligne l'honorable parlementaire, les TGV qui circulent entre la LGV Sud-Est ou l'interconnexion Est, et la LGV Ouest empruntent les voies ferroviaires classiques entre Massy et Valenton qui supportent par ailleurs du trafic fret et des circulations du RER C. Pour améliorer et renforcer la circulation des TGV entre Massy et Valenton, avant toute réalisation du barreau d'interconnexion Sud LGV via Orly, des aménagements étaient prévus sur les voies existantes dans le cadre du précédent contrat de plan État-région. L'État avait mis en place un financement en 2003 (33 MEUR) mais la région n'a pas signé la convention de financement, plusieurs communes ayant demandé un renforcement des protections acoustiques le long des voies. À l'automne 2008, cette convention de financement a finalement été signée par la région et devrait l'être prochainement par le préfet d'Ile-de-France. Elle porte sur la totalité des 91 MEUR (conditions économiques [CE] 2003, soit 106 M [CE] 2007). Ce déblocage intervient à la suite de la mise au point d'un protocole spécifique État/région/RFF. Ce protocole indique que les travaux ne concerneront dans un premier temps qu'une partie Est pour laquelle un accord a été trouvé sur les protections phoniques (Villeneuve-le-Roi et Orly). Cette phase Est correspond à un montant de 52 M ([CE] 2003 soit 61 M 2007). Ainsi, les autorisations d'engagements mises en place en 2003 couvrent les besoins de l'État pour cette partie (19 MEUR actualisés). À ce montant s'ajoutent 8 MEUR de protections acoustiques provenant de la région, de l'État et de RFF. En revanche, pour la partie Ouest, une nouvelle étude va être lancée pour déterminer des aménagements complémentaires en sus des travaux propres à la liaison. La mise en service des aménagements côté Est est

envisagée pour 2013. Ils prévoient la suppression de passages à niveaux à Villeneuve-le-Roi et Orly, une voie de service entre Pont-de-Rungis et Orly-Les Saules et une modernisation du poste d'Orly. Ces aménagements permettront de passer d'une capacité de 50 TGV/jour (dans les deux sens) à 54 et 58 TGV. Enfin, concernant le projet d'interconnexion Sud des TGV, les études préliminaires sont en cours. Différentes propositions entre la gare de Massy-TGV et la LGV Paris-Lyon sont étudiées, soit en grande partie en aérien soit en quasi-totalité en souterrain. Des études plus détaillées devraient être menées en vue de la saisine de la Commission nationale du débat public pour la fin 2009 et le début 2010.

Données clés

Auteur : [M. Didier Gonzales](#)

Circonscription : Val-de-Marne (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39200

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : Développement de la région capitale

Ministère attributaire : Développement de la région capitale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 décembre 2008, page 11258

Réponse publiée le : 24 mars 2009, page 2810